

2008/8858 - SIGNATURE DE 2 CONVENTIONS DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE CAMP DE BASE POUR LA CO-PRODUCTION D' UN FILM DOCUMENTAIRE DE 26 MINUTES ET LA RECREATION D'UN SPECTACLE DE 60 MINUTES "JOJO AU BORD DU MONDE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la société Camp de base, nous souhaitons coproduire la récréation du spectacle « Jojo au bord du monde », nouvelle création de Nino d'Introna au Théâtre Nouvelle Génération sur un texte de Stéphane Jaubertie. Nous souhaitons compléter cette récréation de 60 min d'un documentaire sur les coulisses du spectacle intitulé « Au cœur de Jojo ».

Nous avons déjà eu l'occasion de co-produire avec Camp de base et le TNG des récréations et documentaires pour les spectacles Pigiami, L'arbre et Yaël Tautavel. Compte tenu de la qualité des productions précédentes, nous proposons de poursuivre cette collection.

Cap Canal participera à la récréation du spectacle vivant « Jojo au bord du monde » d'un coût total de 89 894 euros HT.

Son apport sera de 6 000 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 6 330 € TTC et 8 332 euros nets de taxes en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Cap Canal participera au documentaire « Au cœur de Jojo » d'un coût total de 39 285 euros HT.

Son apport sera de 2 600 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 2 743 € TTC et 7 312 euros nets de taxes en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- Camp de base ;
- TNG ;
- le CNC. »

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

### **DELIBERE**

1- La coproduction par Cap Canal de la recreation du spectacle «Jojo au bord du monde » et du documentaire « Au cœur de Jojo » est approuvée.

2- Les conventions de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon et Camp de base sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense de 9 073 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205 fonction 213 programme ENV opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL